



Groupement Hospitalier de Territoire



Centre Hospitalier de Saint-Denis

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS

RESTRUCTURATION ET EXTENSION

URGENCES ADULTES ET PÉDIATRIQUES – CH SAINT-DENIS

C6 – Notice délais et planning de l'opération

SOMMAIRE

1.	CALENDRIER ET PHASAGE DE L'OPERATION	1
1.1.	PRINCIPE GENERAL	1
1.2.	CALENDRIER DES ETUDES	1
1.3.	PRESENTATION DU PHASAGE DES TRAVAUX.....	1
2.	INSTALLATION DE CHANTIER.....	2
2.1.	PRINCIPE GENERAL	2
2.2.	REDUCTION DES NUISANCES.....	3

Le projet consiste en la restructuration et l'extension du service des Urgences de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis (93) sur une surface SDO de l'ordre de 3750m².

L'opération se situe au sein de l'hôpital, le long du chemin du Moulin Basset, au cœur d'un site hospitalier en service.

Du fait de la nécessité de la continuité H24 des services, ce chantier d'extension et de restructuration nécessite une étude de phasage précise.

L'emprise de construction est exiguë et mitoyenne de bâtiments en service et il est nécessaire de maintenir :

- Les accès piétons et ambulance pour les patients.
- La rampe d'accès aux locaux techniques du R-1

1. CALENDRIER ET PHASAGE DE L'OPÉRATION

1.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Nous avons bâti un calendrier général de l'opération s'inscrivant dans le délai global de 36 mois souhaité par la Maîtrise d'Ouvrage ; phasé pour garantir la continuité de service H24 du service des urgences.

1.2. CALENDRIER DES ÉTUDES

Notre calendrier est basé sur une désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre à fin juin 2025, calendrier qui s'inscrit dans les prescriptions du CCAP et dont les principales échéances sont les suivantes :

- Remise de l'esquisse finalisée : fin juillet 2025.
- Remise du dossier APS : début octobre 2025.
- Remise du dossier APD : fin décembre 2025.
- Remise du dossier PRO : mi-avril 2026.
- Lancement en consultation : Fin juin 2026.
- Notification des marchés de travaux : mi-octobre 2026.

Nous prévoyons le dépôt du dossier PC à fin février 2026 sur la base d'un dossier APD validé, avec l'hypothèse d'une instruction du dossier par les autorités en 4 mois, le PC serait obtenu à début juillet 2026 et purgé de ses recours à début octobre 2026.

Cette phase d'étude de conception et de préparation des contrats de travaux dure **15 mois et ½**.

Au démarrage des études, nous étudierons la possibilité d'anticiper certains travaux préparatoires nécessaires à la préparation du site (aménagement d'accès par exemple).

1.3. PRÉSENTATION DU PHASAGE DES TRAVAUX

La durée globale de travaux est estimée à 20 mois ½, y compris une période de préparation de 1 mois et ½.

Le principe retenu est de réaliser le nouveau garage du SMUR, puis les extensions et continuer les travaux de restructuration de l'existant en 2 phases, selon le principe décrit dans le tableau ci-dessous :

Phase	Duré	Période	Travaux effectués	Observations
1a	1 mois	Décembre 2026	Préparation de la zone (curage, démolition, etc.)	Maintien des accès actuels
1b	3 mois	Janvier à mars 2027	Construction du nouveau garage SMUR et aménagement du couloir d'accès	Préparation du nouvel accès ambulance à l'est du site
1c	1 mois	Avril 2027	Préparation de la zone (curage, démolition, etc.)	Maintien d'un accès piéton
1d	6 mois	Mai à octobre 2027	Construction de l'extension Est	Maintien en service de la rampe par : - Fondation par micropieux le long de l'existant conservé

				- Mise en place d'un platelage de protection au-dessus de la rampe
2a	1 mois	Novembre 2027	Préparation de la zone (curage, démolition, etc.)	Mise en place d'une emprise chantier dans le sas ambulance (si besoin, le local de stockage des brancards sera différé).
2b	3 mois	Décembre à février 2028	Restructuration de la partie Ouest (pédiatrie et SAUV)	Idem ci-dessus
3a	1 mois	Mars 2028	Préparation de la zone (curage, démolition, etc.)	Accès à aménager. Cette contrainte sera intégrée avec l'utilisation de mur fusible si besoin.
3b	3 mois	Avril à juin 2028	Restructuration de la partie Est (urgence adultes)	Idem ci-dessus

À chaque mise en service partielle, des opérations de réception provisoire seront organisées pour permettre la mise en service par l'hôpital des zones réaménagées ou créées.

En fin de chantier, pour la réception finale de travaux, un passage de la commission de sécurité sera organisé.

2. INSTALLATION DE CHANTIER

2.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

L'organisation de notre chantier sera basée sur les principes suivants :

- Assurer la continuité de service de l'établissement hospitalier avec l'ensemble des flux patients, urgences et logistique.
- Assurer la complète sécurité des usagers de l'hôpital (patients, visiteurs et personnel).
- Assurer la sécurité des compagnons du chantier.
- Réduire au maximum les nuisances apportées par le chantier à l'établissement hospitalier et aux riverains.
- Respecter les règles d'hygiène pour éviter toute contamination nosocomiale (aspergilliose par exemple).
- Les flux chantiers et patients/personnels sont différenciés.

L'organisation sera adaptée au phasage de l'opération selon les principes suivants :*

- Site entièrement clos par des palissades de chantier et des cloisons étanches provisoires de façon à l'isoler complètement du public
- Des portails et des portes piétons contrôleront les accès de chantier pour le personnel
- Une base-vie pour les compagnons et quelques bureaux de chantier seront installés à proximité sur le site de l'hôpital. En première approche, l'effectif de pointe devrait être de 45 compagnons.
- Compte-tenu de l'exiguïté des emprises, approvisionnement et évacuations seront faits en flux tendu dans le but de limiter les stockages sur site.
- Pour la construction de l'extension Est, une grue à montage automatisé (GTMR ou IGO, par exemple) sera utilisée.
- L'accès livraison se fera depuis le chemin du Moulin Basset.
- Aucun parking pour les véhicules de chantier ne sera autorisé à proximité et l'usage des transports en commun sera privilégié.
- Suppression provisoire des places de parking existantes le long du projet pour sécuriser le chantier et les accès piétons.

2.2. RÉDUCTION DES NUISANCES

Compte tenu de l'environnement sensible de ce projet, un soin tout particulier sera apporté pour diminuer au maximum les nuisances aux riverains, au personnel et aux usagers de l'hôpital comme :

- Limitation de l'émission de poussière à la source par utilisation de pinces à béton, engin type BROKK, rampes d'aspersion.
- Utilisation de rampes d'aspersion en phase de pré-terrassement pour limiter le risque de dispersion de poussières susceptibles d'engendrer des maladies nosocomiales de type aspergillose.
- Présence d'hommes-traffic pour guider les camions en entrée/sortie.
- Gestion en flux tendu et mise en place d'une gestion des livraisons et moyen de levage par mise en place d'une plateforme informatique mutualisée.
- Centrale de surveillance acoustique et vibratoire pour chaque bâtiment.
- Communication en amont avec les riverains et les usagers (affichage, site web, n° de tél. et adresse Internet dédiée, etc.).
- Aires de lavage pour les camions en sortie de chantier.

L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'une concertation avec les services d'hygiène de l'hôpital. Plus particulièrement, et compte tenu de l'environnement résidentiel et sensible, une attention particulière sera portée à la limitation des nuisances acoustique par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Respect des horaires prévus par la réglementation locale.
- Établissement d'une étude acoustique préalable par un cabinet spécialisé.
- Établissement et communication d'un planning des phases « bruyantes ».
- Mise en place de capteurs vibratoires et acoustiques raccordés à une centrale de suivi avec système d'alerte.
- Utilisation de matériel peu bruyant à motorisation électrique.
- Arrêt des moteurs thermiques des véhicules pendant les stationnements nécessaires aux déchargements.
- Mise en place d'écrans acoustiques gonflables pendant l'exécution des pieux et micro pieux.
- Sensibilisation du personnel de chantier à la réduction des nuisances.

Une politique de communication sera menée avec l'ensemble des usagers et des avoisinants :

- Les riverains et usagers de l'hôpital seront informés en amont du démarrage du chantier et régulièrement tout au long de son déroulement. Une boîte aux lettres sera à leur disposition pour communiquer avec l'équipe d'encadrement du chantier ainsi qu'une ou plusieurs bornes interactives d'information.
- Les clôtures de chantier pourront devenir un support de communication et/ou d'expression artistique
- Lors des interventions les plus contraignantes pour les riverains, les usagers, etc., des réunions d'information seront organisées. Seront présentés à cette occasion les interventions, les horaires, le planning prévisionnel, les perturbations de trafic, les nuisances attendues et les mesures prévues pour les limiter ...
- Un système d'astreinte téléphonique 24h/24 sera mis en place permettant de joindre le correspondant « Environnement chantier » en cas de gestion de crise.